



**COMITE DE BAIE
DE LA RADE DE TOULON**

15, rue Saunier – BP 5529
83098 TOULON CEDEX
Tél. : 04 94 93 68 23
Fax : 04 94 93 64 99
Mél : gqueffoulou@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU COMITE DE BAIE
28 février 2003 à 10H00 dans la salle du SITTO MAT

□ **ETAIENT PRESENTS :**

Collège des élus des collectivités territoriales :

- M. **Gilles VINCENT**, Président du comité de baie, Vice-Président de TPM, Président du SIRTEMEU et Maire de StMandrier sur mer
- M. **Gérard GACHOT**, adjoint au maire, ville de Toulon
- Mme **Michèle DURAND**, adjointe au maire, ville de la Seyne sur mer
- M. **Gérard SIMON**, Maire de la Crau
- M. **Jean BERGER**, adjoint au maire de la Farlède
- Mme **Bernadette ROUX**, adjointe au maire, ville de la Garde
- M. **Thierry ALBERTINI**, Président du SIAPE, adjoint au maire de la Valette du Var
- M. **Hervé FABRE**, conseiller municipal de Six Fours les Plages
- M. **Jean-Claude OMET**, Ville de la Garde, services techniques
- M. **Daniel VILAIN**, conseiller technique SIAHE, service technique de la Valette du Var
- Mme **Delphine THIBAUT**, Conseil Général du Var, DEER

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

- Le Capitaine de Frégate **Alain MARAST**, Division Environnement CECMED représentant le Préfet maritime région méditerranée
- Melle **Claude-Béatrice SPIRE**, Préfecture du Var bureau de l'environnement
- M. **Jean-Jacques LALANNE**, Direction Départementale de l'Équipement, SDTE
- M. **Guillaume BARRON**, Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Affaires Maritimes
- M. **Joël DELADREUE**, DRIRE du Var
- Mme **Caroline VARAY**, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - Environnement
- M. **Georges RAVOUX**, IFREMER
- M. **Michel COUVE**

Collège des usagers de la rade

- Mme **Madeleine JAUFFRET**, Vice Présidente de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Var
- M. **Michel HUET**, vice-Président de la Chambre de Métiers du Var



Mme **Michèle DURAND**, Présidente de l'association ENVIRONNEMENT MEDITERRANEE
M. **Jacques GUILLAUME**, Président du Comité Local des Pêches et des élevages marins du Var
M. **Jean ECOCHARD**, Président de la fédération MART

Assistaient également :

M. **Guy LE BERRE**, Président du SITTOMAT, conseiller municipal de Toulon
M. **Gérard DUVIER**, Préfecture du Var, bureau de l'Environnement
M. **Jean GUINAMANT**, MART
M. **Paul PIGNON**, MART
Mme **Joëlle BELVISI**, Association Environnement Méditerranée
Mme **Christelle BALNY**, Association Environnement Méditerranée
M. **Guirec QUEFFEULOU**, chargé de mission littoral, TPM Direction de l'environnement

□ **ETAIENT EXCUSES**

M. **Horace LANFRANCHI**, Président du Conseil Général du Var
M. **Alfred GAUTIER**, Président de l'association des Maires du Var
M. **Rolland JOFFRE**, Maire du PRADET
M. **Robert BENEVENTI**, Maire d'OLLIOULES
M. **André GEOFFROY**, Maire de Solliès-Ville
M. **Jean-Louis OLTRA**, Président du SIAHE
M. **Jean-Paul LABARTHE**, contrôleur des armées, chef de l'inspection des ICPE
M. **Eric DABENE**, DIREN PACA
M. **Dominique SALOMON**, Délégué régional au tourisme
M. **Christian DESPLATS**, Délégué régional du CELRL
M. **Pierre APLINCOURT**, Agence de l'Eau RMC, délégation de Marseille
M. **Michel DESAILLY**, Chambre de Commerce et d'Industrie – Direction des ports
M. **Patrick BRICOUT**, Direction Départementale de l'équipement du Var
M. **Guy PONS**, Président du Comité Local des Usagers des installations portuaires de plaisance

□ **ETAIENT ABSENTS (ou non représentés) :**

Le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
Le Maire d'Evenos
Le Maire du Revest les Eaux
Le Maire de Carqueiranne
Le Président du Syndicat d'alimentation en eau La Valette-La Garde-Le Pradet
Le Président du Syndicat Intercommunal d'assainissement La Garde-Le Pradet
Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
Le Directeur départemental de la jeunesse et des sports
Le Délégué du conseil supérieur de la pêche
Le Président de la chambre d'agriculture du Var
Le président du conseil portuaire
Le Président du comité départemental du tourisme
Le Président du syndicat des aquaculteurs
Le Président du syndicat des mytiliculteurs
Le Président du groupement des usagers et industriels du port de commerce de Toulon-La Seyne
Le Président de la fédération départementale Var Pêche et protection du milieu aquatique



Déroulement de la réunion - Principaux points abordés :

Après avoir ouvert la séance et salué les participants, M. Gilles VINCENT, président du comité de baie présente l'ordre du jour de cette réunion du Comité de Baie :

- I – Présentation et validation du film « le contrat de baie des actions pour la rade »
- II – Actions pour l'année 2003
- III – Organisation du fonctionnement

Monsieur VINCENT rappelle que le comité de baie s'est réuni la dernière fois le 28 février 2002, il y a exactement un an pour, à l'époque, valider le dossier définitif du contrat de baie avant de le transmettre au comité national d'agrément pour obtenir l'agrément définitif le 22 mars 2002.

A – PROJECTION DU FILM « LE CONTRAT DE BAIE – DES ACTIONS POUR LA RADE DE TOULON »

Après la projection du film (18 minutes), M. VINCENT demande aux membres du comité de baie de s'exprimer sur ce document et rappelle qu'il s'agit d'un outil de communication important pour toucher le plus large public possible. Chaque membre du comité de baie aura à sa disposition une cassette VHS ou DVD (à préciser) et pourra exploiter ce document selon ses propres besoins. Ce film est évidemment à la disposition de tous les membres du comité de baie et acteurs de la vie de la rade qui le souhaitent.

L'amiral GACHOT trouve que ce film est bien équilibré et que les détails techniques relatifs au fond sonore ont été améliorés (musique moins présente) par rapport à la première diffusion lors du colloque « Dragage et environnement » du 12 février 2003. Toutefois, l'amiral GACHOT expose un regret, car il aurait souhaité avoir également les témoignages du Préfet maritime et de M. Hubert FALCO.

Joëlle BELVISI demande s'il est possible d'ajouter un encart dans le film pour faire apparaître le nom de l'association Environnement Méditerranée.

M. VINCENT précise que l'association Environnement Méditerranée est remerciée dans le générique et est donc déjà directement citée.

M. ECOCHARD aurait souhaité également que le thème de la pression urbaine et des bassins versants apparaissent peut être plus.

M. GUILLAUME analyse que le dossier du contrat de baie est très dense et qu'il serait impossible de faire intervenir tous les acteurs. Par contre, il faut s'intéresser au regard externe du spectateur en clarifiant les messages que l'on souhaite transmettre et en affichant la volonté des acteurs. Ces deux points sont parfaitement traités et sont de plus appuyés par de très belles images.

M. VINCENT précise qu'il s'agit d'un film réalisé par des prestataires qui ont eu une commande précise quant aux objectifs mais avec un degré de liberté pour les aspects esthétiques. Il faut reconnaître que ce document est pour l'instant très bien accueilli par le public et que plusieurs organismes sont intéressés pour faire travailler cette même équipe sur leurs projets de film.



M. FABRE rappelle que ce film doit avant tout servir le contrat de baie et non pas les personnes présentes à l'écran et qu'il sera choquant d'inverser l'objectif.

Melle SPIRE indique que les services de l'Etat sont très satisfaits de ce film car il s'agit d'un document important exprimant bien l'esprit du contrat de baie.

M. VINCENT conclut cette discussion et précise que le film est donc validé sous réserve d'un ajout de l'interview du Président de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée. Ceci nécessitera toutefois un travail de studio pour mixage des bandes son.

B – ETAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE BAIE

M. VINCENT rappelle qu'un courrier de demande de suivi des projets notamment pour veiller à l'inscription au budget 2003 des projets, a été adressé à l'ensemble des signataires du contrat de baie, maître d'ouvrages des actions inscrites. Pour l'instant, seulement 9 partenaires sur les 28 maîtres d'ouvrages ont répondu par écrit en faisant le point de l'état d'avancement de leurs projets. M. VINCENT précise néanmoins que cette mise à jour de l'avancée des projets est indispensable pour faire vivre le contrat de baie. Il est en effet prévu que les informations de la base de données puissent être accessibles sur un site internet pour l'ensemble de la population.

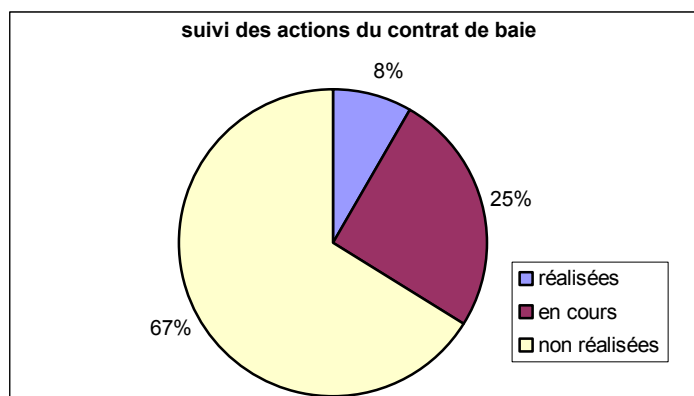
M. VINCENT rappelle l'état d'avancement général des projets en janvier 2003 :

Sur 157 projets :

Réalisés : 13 soit 8%

En cours : 38 soit 24%

Non réalisés : 106 soit 68%



M. VINCENT demande ensuite aux partenaires présents de faire une présentation de l'état d'avancement de leurs projets :

L'amiral GACHOT indique que pour la ville de Toulon les actions se décomposent essentiellement en deux groupes concernant soit l'assainissement soit les reconquêtes paysagères et écologiques. Pour le thème assainissement, la programmation suit son cours normal et on peut noter les projets du bassin de rétention de l'Escaillon (350 000€ en 2003 et 120 000 € en 2002) et l'extension du réseau d'assainissement de la batterie basse (40 000 € en 2003). Pour les actions relatives aux aspects paysagers et écologiques, les programmations sont plus délicates et des possibilités de transfert à TPM sont étudiées.

M. VINCENT s'interroge sur le démarrage du chantier de nettoyage d'urgence du Las sa pertinence étant toujours d'actualité.

L'amiral GACHOT indique que cette démarche a justement été relancée il y a une quinzaine de jours.



Le Capitaine de Frégate Alain MARRAST apporte les précisions relatives aux actions de la Marine Nationale en 2003 qui doivent être validées en mars par l'Etat Major. Les préleveurs automatiques de suivi du réseau d'assainissement ont été achetés. Pour l'amélioration des réseaux EU de la base navale, un budget de 465 000 € est prévu par an environ. Par ailleurs, l'étude pour la réalisation de l'aire de carénage du club nautique de la Marine Nationale est actuellement en cours. Une précision écrite sera transmise sous 15 jours.

M. ALBERTINI indique que l'ouverture des plis pour la modernisation de la station d'épuration du Pouverel aura lieu mi-mars.

M. SIMON et M. VILAIN précisent que l'étude relative au nouveau tunnel de pont de la clue est actuellement en cours de validation par les services de l'Etat.

Mme DURAND indique que l'association Méditerranée Environnement a réalisé des demandes de subventions européennes sur ses projets pédagogiques.

M. VINCENT apporte des précisions sur les projets directement portés par Toulon Provence Méditerranée déjà largement présentés lors de la réunion du bureau du comité de baie du 24 janvier 2003. Deux projets ont été ajoutés dont :

- **l'étude relative à l'élaboration d'un plan INFRAPOLMAR** pour les pollutions de faible importance ne justifiant pas le déclenchement du plan POLMAR TERRE. Cette étude fera l'objet d'une consultation de 5 bureaux d'études et des contacts sont également pris avec le syndicat des communes du littoral varois qui travaille également sur ce thème à une autre échelle.
- **L'étude et travaux relatifs à l'enlèvement des pieux** dans la baie du Lazaret en préalable au remembrement.

Le Capitaine de frégate MARRAST indique que la Marine Nationale pourra apporter si besoin son soutien sur les techniques et procédures existantes en matière de lutte contre les pollutions par hydrocarbures.

M. PIGNON fait remarquer que ces pieux constituent certes un danger évident pour la navigation mais permettent toutefois de limiter l'implantation de mouillages forains dans la baie.

M. GUILLAUME propose que le nettoyage du plan d'eau de la baie du Lazaret s'accompagne d'une gestion sérieuse de ce secteur par un gestionnaire unique.

M. BARRON rappelle les possibilités de gestion des mouillages organisés sur le DPM.

M. MORIN demande si le matériel technique de lutte contre les pollutions par hydrocarbures sont toujours disponibles ou sont en renfort sur les côtes atlantiques.

Le capitaine de frégate MARRAST répond qu'effectivement une partie seulement des moyens humains et matériels participent à la défense des côtes atlantiques.

M. ECOCHARD s'interroge sur le démarrage d'actions relatives à la question des macro déchets dont notamment l'étude programmée par le conseil général du Var sur ce thème.



Mme THIBAUT répond qu'elle ne suit pas directement ce projet mais il lui semble que la démarche serait déjà initiée en restant pour l'instant à la phase de l'élaboration du cahier des charges.

M. VINCENT précise par ailleurs que « la patrouille des sentiers littoraux » que TPM va installer à partir de l'été 2003 sur le littoral pourra également identifier ce critère macro-déchets.

C – PLAN DE COMMUNICATION

M. VINCENT rappelle que la communication relative au contrat de baie est réalisée par la structure porteuse du contrat de baie, TPM, au titre des actions transversales. Ce plan est soumis pour avis depuis sa diffusion lors de la réunion du bureau du comité de baie. La cellule communication de TPM est associée à cette démarche.

M. VINCENT présente les principaux points de ce programme, notamment le site internet, le film et les plaquettes de présentation pour faire découvrir le contrat de baie et permettre le suivi de l'avancée des projets. Des points techniques restent à définir à savoir si le site sera rattaché directement au site de TPM ou indépendant.

M. LALANNE s'interroge sur le nombre de plaquettes à prévoir si on veut toucher l'ensemble de la population concernée par le contrat de baie. M. VINCENT confirme qu'effectivement la diffusion de la plaquette du SIRTEMEU a porté sur un total plus important de 100 000 exemplaires et qu'il faudra peut être ré-évaluer le nombre à éditer.

Mme DURAND rappelle que l'association Environnement Méditerranée qui a l'expérience de son intervention auprès des scolaires travaille sur une mallette pédagogique intitulée « la rade m'a dit ».

M. ECOCHARD demande que le site internet du contrat de baie propose des liens vers les sites partenaires pour générer le réseau des acteurs de l'environnement. Le site de MART devrait être ouvert prochainement, vraisemblablement en juin sous le nom « aquabaie.com »

III – ORGANISATION

Au sujet du règlement intérieur, M. ECOCHARD aborde la question des délégations données au bureau par le comité de baie pour qu'il soit plus opérationnel et de la participation des usagers au sein du comité technique et financier . Par ailleurs, il remarque que le groupe de travail « gestion des vases portuaires » très actif, doit être accompagné des autres groupes de travail beaucoup moins fréquents dans les faits.

M. VINCENT indique que le règlement intérieur ne doit pas si détaillé pour ne pas restreindre les possibilités.

M. DURAND s'interroge sur l'opportunité de créer des groupes de travail « contrat de baie » au sein de chaque communes.



M. VINCENT reconnaît que les groupes de travail ont permis d'apporter des éléments de construction pour l'élaboration du dossier définitif et qu'il serait judicieux de les réactiver, voire de les étendre. Au sujet du comité technique et financier, composé d'un noyau de techniciens, il ne faut pas le modifier pour qu'il conserve son efficacité. Toutefois, cet organe ne prend pas de décision et réfère ses propositions au comité de baie.

Au sujet du conseil scientifique, M. VINCENT fait état de l'avancée de la composition de cette instance rassemblant des experts scientifiques et techniques dont l'objectif est de jouer un rôle consultatif auprès du comité de baie.

M. ECOCHARD propose la candidature de M. Serge ANTOINE, président d'honneur du Comité 21, compétent sur le thème du développement durable.

M. VINCENT clôt la séance après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses annoncées, remercie les participants.

